

Allocution

Andrew J. Kriegler

Président et chef de la direction

Réception annuelle de l'OCRCVM
à l'intention des parties intéressées

Le 12 septembre 2017

Toronto Board of Trade

Le discours prononcé fait foi.

Merci, Marianne.

Bienvenue à vous tous. Je suis heureux de vous voir aussi nombreux aujourd'hui. J'aimerais particulièrement souligner la diversité des intervenants représentés ici – depuis les membres du secteur de notre OAR jusqu'aux groupes d'investisseurs, en passant par les gouvernements, les organismes de réglementation partenaires, d'autres organismes ainsi que les organisations qui exploitent l'infrastructure des marchés dans lesquels nous travaillons. Ce large éventail de participants témoigne du rôle central que joue l'OCRCVM en votre nom et au nom de tous les Canadiens pour protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers sains.

Plus tôt cet après-midi, lors de notre assemblée générale annuelle, j'ai eu l'occasion de commenter les progrès significatifs réalisés depuis un an à l'OCRCVM.

J'aimerais réitérer certaines de mes observations devant vous. Évidemment, je ne vous apprendrai pas grand-chose de neuf, puisque nous vous sommes redevables d'une grande partie de nos progrès – accomplis grâce à votre apport, à votre soutien et, dans une large mesure, à la participation directe des personnes et des organisations réunies dans cette salle.

Je tiens donc à reconnaître le rôle que vous avez joué dans notre réussite et à vous en remercier.

Je n'aborderai que quelques faits saillants. Vous trouverez un compte rendu beaucoup plus détaillé dans notre rapport annuel – dont vous pourrez prendre un exemplaire en sortant.

Renforcer la protection des investisseurs

Passons donc aux faits saillants. L'année a été bonne pour la protection des investisseurs. Grâce à vous, nous avons progressé dans l'amélioration et l'uniformisation des normes de protection des investisseurs à l'échelle du pays.

Nous l'avons fait en collaborant avec les commissions des valeurs mobilières et les gouvernements provinciaux pour obtenir des outils de mise en application plus efficaces afin de mieux nous acquitter de notre mission.

À ce chapitre, j'aimerais féliciter tout particulièrement Maureen Jensen, présidente de la CVMO. Il y a un an aujourd'hui, à cette réception, Maureen a publiquement demandé que l'OCRCVM obtienne notamment le pouvoir juridique de recourir aux tribunaux de l'Ontario pour percevoir les amendes qu'il impose dans cette province.

Je dis merci à Maureen, à tous ses collègues et à nos partenaires à la CVMO. Un grand merci également au gouvernement de l'Ontario, qui a présenté et fait adopter la loi, ainsi qu'à tous les groupes qui nous ont aidés dans cette démarche. Je pense ici aux associations du secteur comme l'ACCVM et l'IFIC, aux sociétés et à leurs dirigeants, aux groupes d'investisseurs comme CARP, Prospérité Canada et FAIR, et aux personnes ici présentes qui sont trop nombreuses pour être remerciées personnellement.

En adoptant cette mesure, l'Ontario a emboîté le pas à l'Île-du-Prince-Édouard, qui nous a conféré le même pouvoir plus tôt cette année, rejoignant l'Alberta et le Québec au nombre des territoires où nous pouvons faire en sorte que ceux qui trahissent la confiance des investisseurs et des marchés assument les conséquences de leurs actes.

Les amendes impayées s'élevant à quelque 20 millions de dollars en Ontario – environ les deux tiers du total national –, il s'agit d'une évolution importante.

De plus, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons obtenu des changements qui renforcent notre pouvoir juridique de mise en application contre les contrevenants.

L'Alberta a adopté la *Securities Amendment Act*, qui nous habilite à exiger la coopération à nos enquêtes, en plus de nous conférer un pouvoir parallèle relativement aux audiences. Ce n'est pas anodin non plus.

Comme vous pouvez l'imaginer, il est très difficile de monter un dossier de détournement de fonds si l'enquêteur ne peut suivre la piste de l'argent, par exemple en obtenant un accès direct et efficace aux relevés bancaires ou téléphoniques. Nous avons maintenant cette possibilité.

Ces pouvoirs étendus s'accompagnent à l'évidence d'une responsabilité conséquente. Leur exercice suppose l'application d'une gouvernance et de freins et contrepoids appropriés. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta pour reproduire ses méthodes à cet égard.

Les modifications adoptées en Alberta protègent également les employés et les membres des formations d'instruction de l'OCRCVM contre les poursuites judiciaires lorsqu'ils agissent de bonne foi dans l'exercice de notre mandat de réglementation. Par conséquent, dans cette province, il sera moins facile de faire

détailler nos efforts en nous menaçant d'une poursuite malveillante.

Je le répète : les changements apportés en Ontario, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard ne l'ont été que grâce à votre soutien. Merci.

Nous poursuivons nos efforts auprès des autres territoires afin que de telles mesures soient mises en place d'un bout à l'autre du pays. J'ai bon espoir de pouvoir vous annoncer de nouveaux progrès lorsque je m'adresserai à vous l'an prochain.

Corriger les failles dans la réglementation

Par ailleurs, une protection solide et uniforme des investisseurs suppose une réglementation solide et uniforme à l'échelle du système. Nous avons donc poursuivi notre travail visant à réduire les lacunes et les chevauchements dans les règles et les possibilités d'arbitrage entre les différents cadres réglementaires du secteur des valeurs mobilières et du secteur des services financiers dans son ensemble.

Par exemple, nous avons signé des accords de coopération avec l'Alberta Insurance Council, l'Insurance Council of British Columbia et le Life Insurance Council of Saskatchewan, qui

viennent s'ajouter aux ententes semblables déjà conclues avec la CSFO en Ontario et la Chambre de la sécurité financière au Québec.

Ces ententes nous permettent d'échanger des renseignements sur les enquêtes et les mesures disciplinaires et de mener des investigations conjointes lorsque la même personne fait l'objet d'une enquête de la part de plusieurs autorités de réglementation. Elles contribuent à combler certaines lacunes du système.

Au niveau fédéral, nous avons signé un protocole d'entente avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour mieux protéger les déposants et les investisseurs si une institution membre de la SADC ou une société réglementée par l'OCRCVM devait éprouver de sérieuses difficultés financières. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que cette entente a déjà fait la preuve de son utilité.

En fait, l'objectif de ces accords est assez simple : les investisseurs canadiens doivent bénéficier d'une protection solide et uniforme, peu importe où ils habitent et la façon dont ils choisissent d'investir leur argent. Les contrevenants ne doivent pas pouvoir se soustraire aux conséquences de leurs gestes, peu importe

l'endroit ou le secteur des services financiers où ils travaillent.

L'OCRCVM et les autorités de réglementation des autres secteurs doivent être en mesure d'agir de manière cohérente, efficace et coordonnée dans l'exercice de leurs mandats respectifs d'intérêt public.

Je suis donc très heureux de vous apprendre que plus tôt aujourd'hui, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et l'OCRCVM ont annoncé conjointement la signature d'un protocole d'entente visant à renforcer la protection des investisseurs.

Je me réjouis de la présence de représentants de l'ACFC ici et je suis impatient de voir nos deux organismes s'aider mutuellement et échanger des renseignements pour réglementer plus efficacement des domaines très étroitement liés.

Ajouter de la valeur

De même que nous continuons de travailler au renforcement et à l'uniformisation des normes de protection des investisseurs partout où nous sommes présents, nous cherchons constamment de nouvelles façons de mettre à profit la position

unique de l'OCRCVM à l'échelle du Canada pour ajouter de la valeur au système financier.

À titre d'agence désignée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour traiter l'information sur les titres de créance privés, nous avons commencé l'été dernier à publier gratuitement sur notre site Internet des renseignements relatifs aux opérations sur ces titres.

Cet été, cette publication s'est étendue à toutes les opérations sur titres de créance privés effectuées par toutes les sociétés réglementées par l'OCRCVM.

Nous offrons cette transparence au marché au nom de nos partenaires des ACVM en tirant parti des renseignements déjà recueillis par l'OCRCVM à des fins réglementaires. Ainsi, nous le faisons sans dédoublement des efforts et sans coût supplémentaire.

Une nouvelle expansion de cette communication procurerait un portrait encore plus complet des marchés des titres de créance au Canada et ajouterait de la valeur au système – nous y travaillons, là encore avec le soutien de bon nombre des intéressés présents dans cette salle.

Ajouter de la valeur signifie également aider les courtiers à mieux servir leur clientèle, c'est-à-dire le public investisseur. Or, pour bien servir les investisseurs à l'ère du numérique, il faut prendre les mesures voulues pour protéger leurs données. Il ne se passe guère de semaine sans que les médias fassent état d'une nouvelle cyberattaque. La semaine dernière, c'était le tour d'Equifax.

Je suis donc certain que si je vous demandais d'indiquer dans l'ordre les principaux risques pesant sur notre secteur, la cybersécurité arriverait au sommet de la liste ou presque.

Au cours de la dernière année, nous avons procédé à une évaluation des risques liés à la cybersécurité auprès de l'ensemble du secteur des valeurs mobilières – et nous nous y sommes soumis nous-mêmes. Cette évaluation portait sur la capacité de chaque société de détecter et de prévenir les menaces et sur l'efficacité globale de sa gouvernance en matière de sécurité de l'information.

Chaque courtier a reçu le compte rendu de ses résultats et, depuis lors, l'OCRCVM a mis sa compétence et son soutien à la disposition de ceux qui couraient un risque plus élevé pour les aider à améliorer leurs pratiques et à mieux se préparer. Il ne s'agit pas de multiplier les règles ou d'adopter une approche

punitive. Il s'agit plutôt de reconnaître que certaines sociétés n'ont pas les ressources ou le savoir-faire interne qu'il faudrait pour suivre l'évolution rapide des cybermenaces, et que l'OCRCVM peut tabler sur sa compétence et son envergure pour les aider à protéger leurs clients et à se protéger elles-mêmes.

Adopter des positions de principe fermes en matière de politiques

Pour revenir brièvement à ce que j'ai dit plus tôt, on ne saurait guère parler d'une norme de protection des investisseurs uniforme et rigoureuse à l'échelle du pays sans mentionner les discussions en cours sur une norme concernant l'intérêt du client et d'autres réformes ciblées proposées par les ACVM.

Nous soutenons la CVMO et tous les membres des ACVM dans leur démarche que nous jugeons essentielle à l'avènement d'une norme rigoureuse qui sera cohérente à l'échelle de tous les cadres réglementaires.

Dans l'intervalle, nous poursuivons notre propre travail sur les conflits d'intérêts, et particulièrement sur les conflits liés à la rémunération.

À notre avis, il s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons réaliser des progrès en parallèle avec le travail accompli par nos collègues des ACVM. C'est également dans ce domaine que se situe **l'enjeu le plus important** auquel les gens pensent lorsqu'il est question de l'intérêt des clients. Je parle évidemment de la façon dont les sociétés et leurs conseillers doivent agir lorsque leurs intérêts financiers sont contraires ou perçus comme contraires à ceux de leurs clients.

Au cours de la dernière année, l'OCRCVM a effectué un examen approfondi pour voir comment les sociétés du secteur respectaient ses exigences concernant les intérêts du client en ce qui a trait aux conflits liés à la rémunération. Notre rapport récent a mis en évidence non seulement des problèmes, mais aussi des pratiques exemplaires. Il a mis à jour les orientations que doit suivre le secteur et souligné que nous avons déjà modifié nos protocoles d'inspection pour mettre davantage l'accent sur cet enjeu dans le cadre du respect et de l'application de la réglementation.

En travaillant avec les ACVM et en précisant en parallèle nos exigences concernant les conflits d'intérêts, nous croyons

pouvoir le mieux contribuer à soutenir la confiance envers nos marchés et le système financier.

Assurer une réglementation efficace et efficiente

Enfin, je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots au sujet des tâches quotidiennes dont les employés de l'OCRCVM s'acquittent tout au long de l'année pour protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers sains au Canada.

Au cours de la dernière année, nous avons notamment :

- surveillé plus de 446 millions d'opérations sur titres de capitaux propres réalisées sur cinq marchés boursiers et huit systèmes de négociation parallèles;
- surveillé plus de 3,5 millions d'opérations sur titres de créance;
- répondu à environ 3 400 plaintes et demandes de renseignements relatives à la conduite des membres et aux opérations;
- procédé à plus de 260 inspections de la conformité dans les bureaux de sociétés, mené 128 enquêtes et tenu 59 audiences disciplinaires d'un océan à l'autre.

Mot de la fin

En terminant, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de notre assemblée générale annuelle et de la réception d'aujourd'hui.

Je veux faire part de ma reconnaissance et exprimer ma sincère gratitude à mes collègues de l'OCRCVM, où qu'ils soient au pays, pour leur précieuse collaboration et leur dévouement à l'égard de notre mandat d'intérêt public.

Je tiens aussi à remercier les membres de notre équipe de direction et de notre conseil d'administration pour leur soutien constant et leurs contributions.

Enfin, à vous tous qui êtes ici présents en qualité de représentants du secteur, des investisseurs, des autres organismes de réglementation ou des gouvernements ou à titre personnel, je veux réitérer que c'est en partenariat avec vous que nous protégeons les investisseurs et favorisons des marchés financiers sains.

Merci.